



# Meublé de tourisme : du nouveau pour les annonces !

Actualité législative publié le **05/10/2022**, vu **918 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Un décret du 14 décembre 2020 vient de fixer de nouvelles règles à respecter pour les annonces de location des meublés de tourisme.**

Pour la mise en location d'un meublé de tourisme... Une réglementation particulière s'applique pour la mise en location de logements en meublé de tourisme, qu'ils soient classés ou non. On entend par meublés de tourisme « des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois » (C. tourisme art. [L 324-1-1, I](#) et art. [D 324-1](#)).

En vertu de l'[article L 324-2, II du Code du tourisme](#), les annonces portant sur la location d'un logement en meublé de tourisme, qu'il soit classé ou non, doivent comporter le numéro de déclaration, lorsque la location est située dans une commune soumise à la procédure dite d'enregistrement (déclaration préalable soumise à enregistrement), comme c'est le cas à Paris par exemple.

Une nouveauté à intégrer... Depuis une loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, il est précisé en outre que toute annonce pour la location d'un meublé de tourisme doit également indiquer, dans des conditions définies par décret, si l'offre émane d'un particulier ou d'un professionnel, au sens de l'article 155, IV du Code général des impôts - CGI ([C. de tourisme art. L 324-2, al. 2](#)).

Le décret 2020-1585 du 14 décembre 2020 fixe le cadre réglementaire de cette mesure (C. tourisme art. [D 324-1-3](#) nouveau).

Ainsi, toute offre de location d'un meublé de tourisme émanant d'un professionnel, au sens de l'[article 155, IV du CGI](#), devra comporter la mention suivante : « annonce professionnelle ».

Toute offre de location d'un meublé de tourisme n'émanant pas d'un professionnel devra comporter la mention suivante : « annonce d'un particulier ».

Le texte précise que la mention requise devra figurer sur l'offre « telle qu'affichée sur le site internet de la plateforme, dans des conditions de visibilité et de lisibilité suffisantes. » (sic).

Dans un communiqué diffusé le 17 décembre 2020, les pouvoirs publics ont précisé que l'information « devra figurer, dans des conditions de visibilité et de lisibilité suffisantes, dans toute annonce de location saisonnière sur Internet ».

Le communiqué souligne que le statut professionnel ou non d'un loueur doit être apprécié « selon les critères du code général des impôts. Ainsi, un loueur est considéré comme professionnel lorsque son foyer fiscal retire au moins 23 000 € annuels de cette activité ou si son foyer fiscal retire de cette activité des revenus supérieurs aux autres catégories de revenus (traitements et

salaires, bénéfiques industriels et commerciaux...) ».

Source : efl.fr

Pour plus d'infos : [Quel statut juridique pour créer un gîte ou une chambre d'hôtes ?](#)

Voir aussi notre guide : [Louer à des touristes 2021-2022](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Louer à des touristes](#)
  - [Réussir la création de sa SARL](#)
  - [Récupérer une facture impayée](#)
  - [Éviter les impayés](#)
  - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
  - [Révoquer un gérant de SARL](#)
  - [Dissoudre une SARL](#)
  - [Guide pratique de la SARL](#)
- 
- [Comment ouvrir une chambre d'hôtes ou un gîte en 9 étapes ?](#)
  - [La réglementation d'un meublé de tourisme \(gîte\)](#)
  - [Comment obtenir le classement d'un meublé de tourisme ?](#)
  - [Quelle réglementation en cas d'ouverture de chambres d'hôtes ?](#)
  - [Faut-il créer une SCI pour sa chambre d'hôtes ou son gîte ?](#)
  - [Quel statut juridique pour créer un gîte ou une chambre d'hôtes ?](#)
  - [Quelle fiscalité pour les chambres d'hôtes et meublés de tourisme \(gîtes\) ?](#)
  - [Qu'est-ce que le régime fiscal du loueur en meublé non professionnel \(LMNP\) ?](#)
  - [Contrat de location saisonnière : quelle est la réglementation applicable ?](#)
  - [Qu'est-ce qu'un business plan ? Exemples de business plan](#)
  - [Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes](#)
  - [Comment créer et gérer une entreprise individuelle ?](#)
  - [Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?](#)
  - [Comment créer une SARL en 7 étapes ?](#)